

LIÈGE - POLITIQUE

Province : que le MR quitte le PS ? Impossible

Une motion de méfiance collective ne peut plus être déposée depuis le 1^{er} juillet dernier...

Le président de Défi (ex-FDF), Olivier Maingain, a appelé ce lundi matin le MR à changer la majorité en Province de Liège, où les libéraux siègent avec le PS. Une phrase que l'intéressé voulait « choc », mais qui mérite assurément un bon « fact checking ». Car déposer une motion de méfiance collective, seule possibilité pour faire tomber une majorité, est tout simplement interdit depuis... le 1^{er} juillet.

Le président de Défi (ex-FDF) a fait fort pour sa rentrée politique. Que ce soit dans *Le Soir* ou sur *La Première*, Olivier Maingain a ainsi appelé le MR à « être cohérent » et à faire un « changement de majorité là où les scandales ont éclaté ». Et de citer la Ville de Bruxelles, en référence au SAMU Social et la Province de Liège, en lien avec

Le chiffre

38

Soit le nombre de sièges dont dispose la majorité PS-MR à la Province de Liège, sur un total de 56. Écolo et cdH en comptent huit chacun, contre deux au PTB.

Publifin. Deux endroits où PS et MR sont en coalition.

Des propos « chocs », repris tels quels et qui auraient sans nul doute mérité une contradiction, c'est le moins que l'on puisse écrire. Focalisons-nous ainsi sur l'institution provinciale liégeoise, où socialistes et libéraux se partagent le pouvoir depuis des décennies. Le Mouvement réformateur pourrait-il éjecter son partenaire et former une nouvelle coalition ? À l'heure actuelle, la réponse est limpide et tient en trois lettres : NON.

En effet, le code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation est très clair à ce sujet, notamment via son ar-

ticle 2212-44, qui aborde justement la question des motions de méfiance globale dans les provinces. L'aspect du timing est particulièrement intéressant. Ainsi, la « motion de méfiance globale ne peut être déposée pendant une période qui s'étend sur trente-quatre des septante-deux mois de la mandature. Ce « tempus suspectus » commence le 1^{er} juillet de l'année qui précède celle des élections et se prolonge pendant les dix-huit mois qui suivent l'installation du conseil. »

Pour être très clair, on ne peut donc plus déposer de motion

de méfiance collective à la Province de Liège depuis le 1^{er} juillet dernier. Et pourtant, Olivier Maingain a lâché sa phrase et, visiblement, plus c'est gros, plus ça passe...

Précisons que renverser la majorité provinciale et donc proposer un nouveau pacte de majorité aurait été possible avant cette date, mais que du côté des édiles réformateurs liégeois, on

avait souligné qu'il n'y avait pas de volonté d'agir en ce sens,

avançant qu'il ne fallait pas mélanger les niveaux de pouvoir. Le cdH avait, à l'époque, formulé le même souhait par la voix de son président Benoît Lutgen. Fondamentalement, on retiendra donc qu'en effet, le MR ne souhaite pas voir l'at-telage provincial exploser en plein vol.

De plus, si les réformateurs décidaient de « démissionner », la situation serait tout bonnement ingouvernable, puisqu'il

faudrait alors que le PS choisisse deux partenaires minimum. Les seuls disponibles étant Écolo et le cdH. On voit (très) mal ce dernier faire un sale coup au MR, avec lequel les centristes sont aux manettes en Wallonie désormais.

Bref, la majorité PS-MR, forte de 38 conseillers sur 56, restera bien en place à la Province de Liège jusqu'aux élections du 14 octobre 2018. ●

GASPARD GROSJEAN